Nations Unies A/60/492

Assemblée générale

Distr. générale
19 décembre 2005
Français
Original: arabe

Soixantième session
Point 56 de l'ordre du jour

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Abdulmalik **Alshabibi** (Yémen)

1. À sa 1re séance plénière, le 13 septembre 2005, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixantième session la question intitulée :

« Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :

a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006);

b) Participation des femmes au développement;

c) Mise en valeur des ressources humaines; »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a examiné la question à ses 29e, 30e, 32e 33e, 34e et 39e séances, les 14, 15 et 23 novembre, et les 2, 7 et 19 décembre 2005. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/60/SR.29, 30, 32, 33, 34 et 39). Il convient également d'appeler l'attention sur le débat général que la Commission a tenu à ses 2e à 7e séances, du 3 au 5 octobre 2005 (voir A/C.2/60/SR.2 à 7). Il sera rendu compte de la suite de l'examen de cette question par la Commission dans les additifs ci-après au présent rapport :

Alinéa	*Additif*
a)	1
b)	2
c)	3

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en quatre parties, sous la cote A/60/492 et Add.1 à 3.

05-62516 (F) 211205 211205

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Point 56 de l'ordre du jour
Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Lettres identiques datées du 18 mai 2005, adressées au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale par le représentant du Qatar (A/60/79)

Lettre datée du 5 juillet 2005, adressée au Secrétaire général par le représentant de la Jamaïque transmettant le texte de la Déclaration de Doha et du Plan d'action de Doha adoptés par le deuxième Sommet du Sud du Groupe des 77 et de la Chine, qui s'est tenu à Doha (Qatar) du 12 au 16 juin 2005 (A/60/111)

Lettre datée du 24 août 2005, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (A/C.2/60/3)

a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

Rapport du Secrétaire général sur l'importance cruciale de l'emploi pour la réduction de la pauvreté (A/60/314)

Lettre datée du 11 juillet 2005, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Azerbaïdjan, des États-Unis d'Amérique, de la Géorgie, du Kazakhstan et de la Turquie (A/60/115)

b) Participation des femmes au développement

Rapport du Secrétaire général intitulé « Participation des femmes au développement : conséquences de la mondialisation sur l'emploi et le renforcement du pouvoir d'action des jeunes » (A/60/162 et Corr.1)

Note verbale datée du 9 juin 2005, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/60/84)

c) Mise en valeur des ressources humaines

Rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources humaines (A/60/318)

4. À la 29e séance, le 14 novembre, les rapports susmentionnés ont été présentés oralement par le Sous-Secrétaire général au développement économique et la Directrice de la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales (voir A/C.2/60/SR.29).

5. À la 29e séance également, en application de l'alinéa d) du paragraphe 3 (sect. C) de la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, la Commission a procédé à un échange de vues avec les représentants, au cours duquel les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), du

Guyana et de la France ont formulé des observations et posé des questions (A/C.2/60/SR.29).

6. À cette même séance, le Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait une déclaration (voir A/C.2/60/SR.29).